

Le 23 mai 2025 a été régulièrement convoqué, le Conseil municipal de la Commune de Saint François Longchamp afin de siéger en séance dans la Mairie déléguée de Saint-François-Longchamp le 27 mai 2025 à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

- Travaux : Choix de l'entreprise pour la réalisation de la campagne d'enrobée 2025
- Urbanisme : Vente de la parcelle T 25 sur la Commune déléguée de Montaimont
- Urbanisme : Vente des parcelles 0A 427 et 0A 428 sur la Commune déléguée de Montgellafrey
- Urbanisme : Modification de la délibération n°08 du 17 février 2025 portant sur la vente des parcelles 0B 237, 0B 238 et 0B 1345 Commune déléguée de Saint-François-Longchamp
- Urbanisme : Modification de la délibération n°18 du 09 décembre 2024 portant sur la vente des parcelles 0B 258, 261 et 262.
- Finances : Décision budgétaire modificative budget principal
- Finances : Décision budgétaire modificative budget eau et assainissement
- Finances : Demande de subvention pour le balisage des sentiers dans le cadre du schéma APN auprès du Département de la Savoie
- Finances : Demande de subvention pour le balisage des sentiers dans le cadre du schéma APN auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Tourisme : Mise en œuvre du processus pour intégrer les "sentiers prioritaires" de la commune dans le PDIPR / PDESI
- Tour de France : Point de situation et demandes d'occupation du domaine public
- Point d'informations :
 - Retour sur le Projet station : atelier de concertation
 - Retour sur le fonctionnement de la bibliothèque de Saint-François-Longchamp sur l'été

Etaient présents : Patrick Chabert, Antoine Chauvet, Bernard Chêne, Julien Court, Reine Court, Yves de Bel Air, Vincent De Boni, Marie-Hélène Dulac, Jean-Marc Pellissier, Guy Perret, Albert Pithoud, Chantal Pithoud, Patrick Provost, Brigitte Ravoire, Audrey Sprocq

Absents : Olivia Nardin (procuration à Bernard Chêne), Maud Tinert (procuration à Yves De Bel Air), Nathalie Vergne (procuration à Julien Court)

Secrétaire de séance : Julien Court

Mme Annabel JALLAT remercie le Conseil Municipal pour son soutien lors de la saison passée. L'ensemble du Conseil municipal la félicite pour son titre de championne de France de Slalom.

PROCES VERBAL DU 27 MARS 2025 :

M. le Maire informe le Conseil municipal que le procès-verbal a été modifié pour tenir compte des dernières remarques. Pas d'objections soumise.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENROBE 2025 :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux d'enrobé sur la Commune de Saint François Longchamp. Différentes entreprises ont été sollicitées en ce sens. Deux ont proposé des devis au regard du cahier des charges proposé :

PRIX EN TTC		EIFFAGE	EUROVIA	COLAS
1	PATA	41 586,00 €		47 520,00 €
2	Revêtement surlargeur Parking Mairie SFL	7 461,60 €		8 352,00 €
3	Réfection des enrobés à chaud route My Secteur Ravin et affaissement	51 619,20 €		52 272,00 €
4	Réfection des enrobés à chaud SFL Carrefour avec la RD213 et place de la Madeleine CSE à balnéo	88 722,00 € 48 700,50 €		104 160,00 € 41 280,00 €
TOTAL Investissement		196 503,30 €	0,00 €	206 064,00 €
TOTAL Fonctionnement		41 586,00 €	0,00 €	47 520,00 €
TOTAL		238 089,30 €	0,00 €	253 584,00 €

Mme RAVOIRE souhaite englober la surlargeur pour le parking de la Madeleine sur Saint François Longchamp. M. le Maire précise qu'il est possible de bouger les lignes entre les secteurs.

Mme DULAC s'étonne de l'absence de travaux sur Montaimont

Au regard des tarifs proposés le choix se porte sur la société EIFFAGE.

Après avoir entendu les exposés des Conseillers et du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 voix pour et une abstention (Mme DULAC)) :

- Approuve le choix de la société EIFFAGE pour la campagne d'enrobé 2025 ;
- Autorise M. le Maire à signer les devis correspondants ci-annexés ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

VENTE D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MONTAIMONT A L'ISSUE DE SON INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL PARCELLE 163-T25 :

M. le Maire rappelle la procédure d'intégration du bien vacant et sans maître désigné ci-dessous situé sur le territoire de la Commune déléguée de MONTAIMONT.

Elle concernait la parcelle de terrain cadastrée préfixe 163 - Section T - lieu-dit « MUSARD » - n° 25, d'une superficie de 415 m², lancée pour donner suite à la demande de M. TEMPLIER Eric, souhaitant se porter acquéreur de cette parcelle, étant propriétaire des terrains situés de part et d'autre.

A l'issue de son enregistrement par le Service de Publicité Foncière de la Savoie, la Commune est désormais propriétaire de ce bien vacant et sans maître, qu'elle est maintenant en mesure de rétrocéder à M. TEMPLIER Eric.

Après avoir entendu le retour de la commission urbanisme, l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente au profit de M. TEMPLIER Eric, de la parcelle communale située sur le territoire de la Commune déléguée de MONTAIMONT et cadastrée Préfixe 163 - Section T - lieu-dit « MUSARD » - n° 25, d'une superficie de 415 m² ;

- FIXE le prix de vente à 4.150 €, soit 10€/m², comme déterminé précédemment par la commission « Urbanisme » ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**VENTE DE PARCELLES SITUEE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MONTGELLAFREY
- PARCELLES OA 427 ET OA 428 :**

M. le Maire propose la mise en vente de deux parcelles communales situées sur la Commune déléguée de Montgellafrey et cadastrées :

- OA 427 d'une surface de 350 m²
- OA 428 d'une surface de 475 m²

Un acquéreur s'est fait connaître pour ces parcelles, Monsieur Mario GIACOMINI dont la propriété est limitrophe de ces dernières. Monsieur GIACOMINI désire implanter une plate-forme pour garer trois véhicules. Les terrains sont situés en zone N. La vente sera conclue s'il est possible d'effectuer trois places de stationnement.

Considérant les prix pratiqués sur la Commune, la situation et le découpage des parcelles, il est proposé de mettre en vente l'ensemble des deux parcelles à 10 000 € (dix mille euros) net vendeur.

Après avoir entendu le retour de la commission urbanisme, l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente au profit de M. GIACOMINI Mario de la parcelle communale située sur le territoire de la Commune déléguée de Montgellafrey et cadastrée Préfixe 167 – OA 427 d'une superficie de 350 m² ;
- APPROUVE la vente au profit de M. GIACOMINI Mario de la parcelle communale située sur le territoire de la Commune déléguée de Montgellafrey et cadastrée Préfixe 167 – OA 428 d'une superficie de 475 m² ;
- FIXE le prix de vente des deux parcelles à 10 000 € (dix mille euros) comme déterminé précédemment par la commission « Urbanisme » ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

**VENTE DE PARCELLES SITUEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT-FRANCOIS-
LONGCHAMP OB 237, OB 238P, OB 1343 ET OB 1345P :**

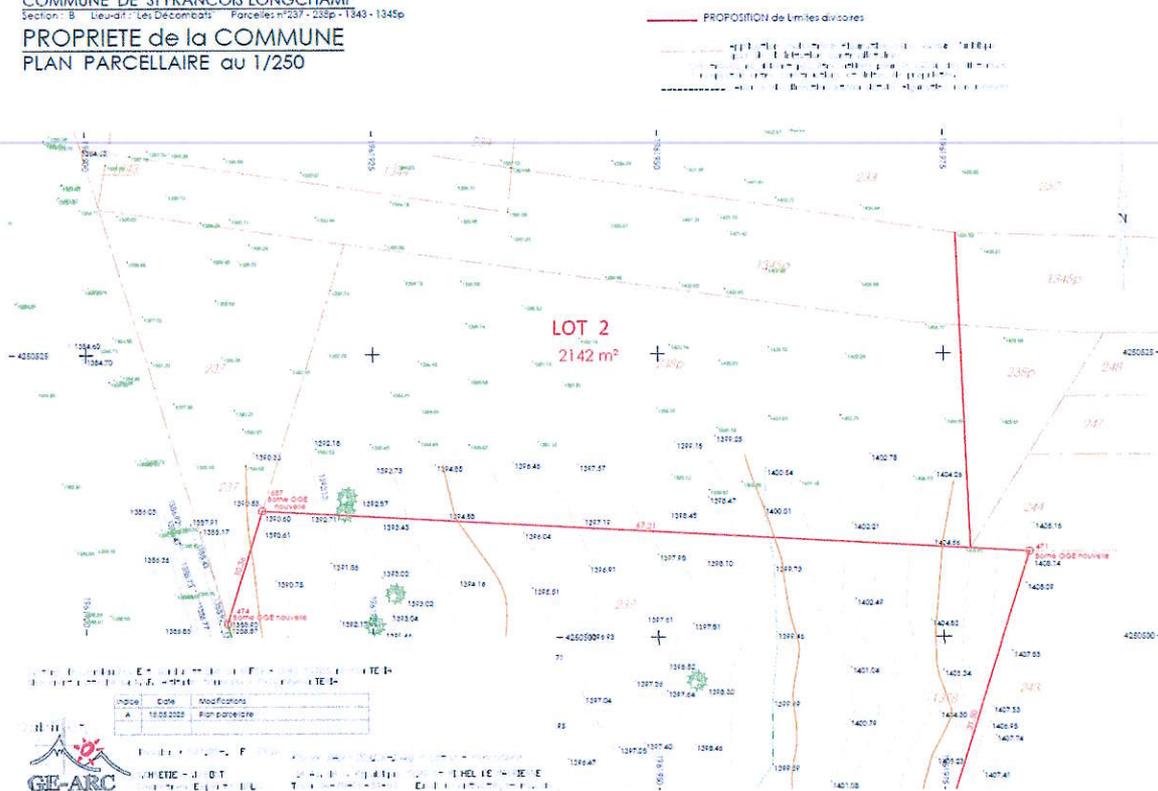
En raison de l'identité de l'acheteur, M. Guy PERRET et Mme Chantal PITHOUD ne prennent pas part aux débats et au vote.

M. le Maire rappelle les délibérations n°17 du 09 décembre 2024 et n°08 du 17 février 2025 actant la vente des parcelles OB 237, OB 238 et OB 1345 à M. Alexis PERRET pour un montant de 75 000 € net vendeur.

Il est apparu nécessaire de procéder à un redécoupage des parcelles OB 238 et OB 1345 et d'adjoindre la parcelle OB 1343 :

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de Saint François Longchamp
27 mai 2025

COMMUNE DE SAINT-FRANÇOIS LONGCHAMP
Section : B Leudry - Les Décombats Parcelles n° 237 - 238p - 1343 - 1345p
PROPRIÉTÉ de la COMMUNE
PLAN PARCELLAIRE au 1/250



Ainsi, la surface mise en vente au profit de M. Alexis PERRET, est de 2 142 m².

Considérant les prix pratiqués sur la Commune, la situation et le découpage des parcelles, il est proposé de confirmer le prix de vente à 75 000 € (soixante-quinze mille euros).

Après avoir entendu le retour de la commission urbanisme, l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le découpage des parcelles tel que proposé par le géomètre,
- APPROUVE la vente au profit de M. PERRET Alexis des parcelles communales situées sur le territoire de la Commune déléguée de Saint-François-Longchamp et cadastrées OB 237, OB 238p, OB 1343 et OB 1345p d'une superficie totale de 2 142 m² ;
- FIXE le prix de vente des parcelles à 75 000 € (soixante-quinze mille euros) net vendeur comme déterminé précédemment par la commission « Urbanisme » ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

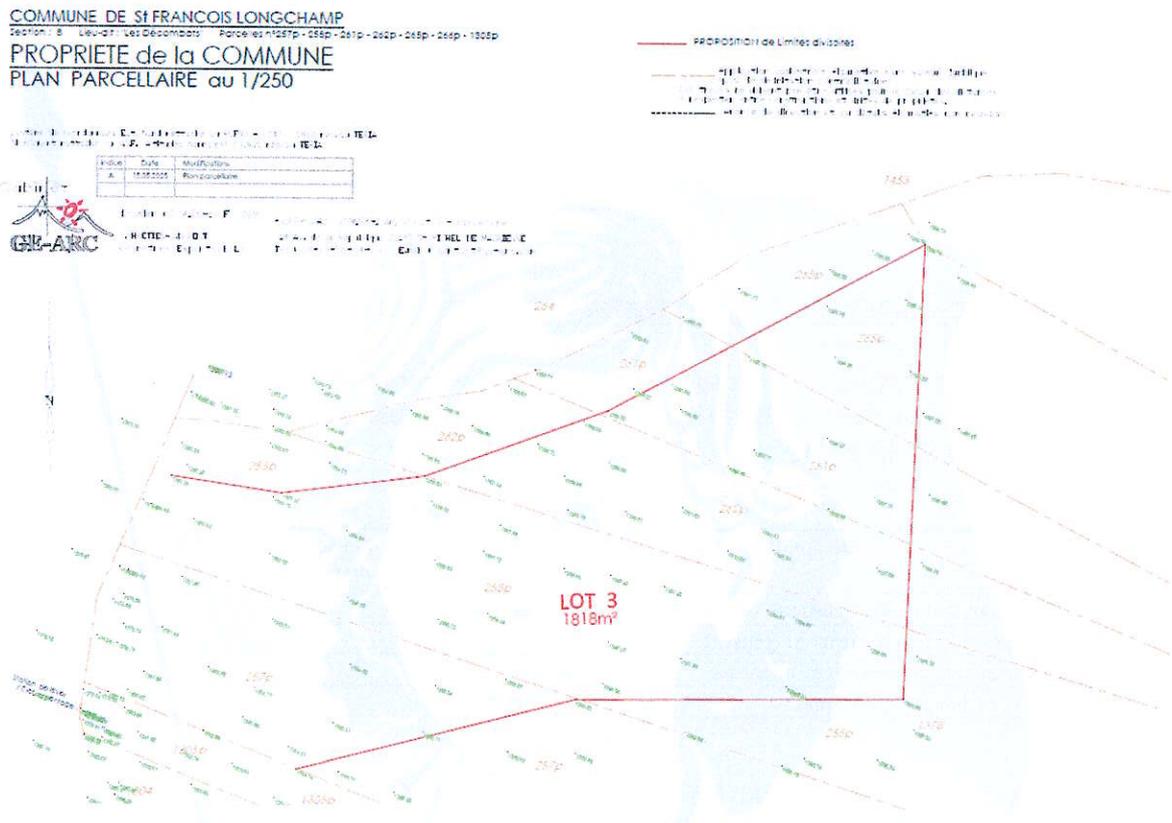
VENTE DE PARCELLES SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-FRANÇOIS-LONGCHAMP OB 257P, OB 258P, OB 261P, OB 262P ET OB 265P :

En raison de l'identité de l'acheteur, M. Yves De Bel Air ne prend pas part aux débats et au vote.

M. le Maire rappelle la délibération n°18 du 09 décembre 2024 actant la vente des parcelles OB 258, OB 261 et OB 262 à M. Loïc DE BEL AIR pour un montant de 75 000 € net vendeur.

*Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de Saint François Longchamp
27 mai 2025*

Il est apparu nécessaire de procéder à un redécoupage des parcelles OB 258, OB 261 et OB 262 et d'adjointre une partie des parcelles OB 257 et OB 265.



Ainsi, la surface mise en vente au profit de M. Loïc DE BEL AIR est de 1 818 m².

Considérant les prix pratiqués sur la Commune, la situation et le découpage des parcelles, il est proposé de confirmer le prix de vente à 75 000 € (soixante-quinze mille euros).

Après avoir entendu le retour de la commission urbanisme, l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le découpage des parcelles tel que proposé par le géomètre,
- APPROUVE la vente au profit de M. DE BEL AIR Loïc des parcelles communales situées sur le territoire de la Commune déléguée de Saint-François-Longchamp et cadastrées OB 257p, OB 258p, OB 261p, OB 262p et OB 265p d'une superficie totale de 1 818 m² ;
- FIXE le prix de vente des parcelles à 75 000 € (soixante-quinze mille euros) net vendeur comme déterminé précédemment par la commission « Urbanisme » ;
- AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ;
- PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°1 :

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget principal pour réaliser un mouvement d'écriture entre dotation en réelle et dotation d'ordre.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		13 180,00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		13 180,00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	13 180,00 €	
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	13 180,00 €	

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette décision modificative n°1 du budget principal.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL N°2 :

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle décision modificative du budget principal pour annuler des crédits issus d'un versement comptabilisé en 2024 de la SEM Les Demoiselles pour un montant de 30 000 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 624 : Transports de biens et transports collectifs	30 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30 000,00 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		30 000,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		30 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette décision modificative n°2 du budget principal.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT N°1 :

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget Eau et Assainissement pour annuler un titre sur l'exercice antérieur.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux	90,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	90,00 €	
D 673 : Titres annulés (sur ex. ant.)		90,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		90,00 €

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve cette décision modificative n°1 du budget Eau et Assainissement.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES SENTIERS DE RANDONNEE AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR APN :

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est doté d'un schéma directeur des activités de pleine nature pour la période 2024/2026.

L'axe 3 du schéma préconise de monter en gamme sur les aménagements et les services primaires avec la mise en place d'un balisage homogène et normé.

Ce projet comprend le balisage (réalisation graphique, création de panneaux, pose de panneaux) des sentiers identifiés comme prioritaires lors de la construction du schéma APN :

- Boucle du Paradis
- Cheval Noir
- Refuge et lac de la Grande Léchère
- Connexion Saint François Longchamp 1650 et Col de la Madeleine
- Balade des Pâquiers
- Lac du Loup

Le coût prévisionnel de ce projet est de 35 000 € HT découpé de la manière suivante :

- Achat de prestation pour 19 000 €
- Achat d'équipement pour 16 000 €

M. DE BONI explique qu'il y aura une prise en charge par le Département et par la Région via l'espace Valléen. Le plan de financement se décompose comme suit :

- Département à hauteur de 50 % soit 17 500 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30 % soit 10 500 €
- Autofinancement à hauteur de 20 % soit 7 000 €

M. DE BONI poursuit en précisant que l'on a besoin d'un vrai balisage de nos sentiers.

M. DE BONI informe que la pose du balisage se fera courant septembre et remercie la chargée de mission nouvellement embauchée pour son travail.

Après avoir entendu les exposés des conseillers et du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement faisant apparaître les participations financières de :
 - Département à hauteur de 50 % soit 17 500 €
 - Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 30 % soit 10 500 €
 - Autofinancement à hauteur de 20 % soit 7 000 €
- Demande au Conseil Départemental de la Savoie une subvention de 17 500 € pour réaliser cette opération ;
- Demande à la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention de 10 500 € pour réaliser cette opération
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 ;
- Autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS POUR INTEGRER LES "SENTIERS PRIORITAIRES" DE LA COMMUNE DANS LE PDIPR / PDESI DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE :

M. le Maire rappelle que la randonnée pédestre est pratiquée par un public nombreux et aux profils variés (familles, sportifs, visiteurs, « locaux » ...). Elle fait partie de l'offre essentielle d'activités attendues

par les visiteurs sur les destinations de montagne, et elle participe au fonctionnement du triptyque de l'économie du tourisme et des loisirs (hébergement / restauration / activités de loisirs).

M. le Maire précise que le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) a pour objectif de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux par la pratique de la randonnée, en garantissant la continuité des itinéraires de randonnée, tout en assurant la conservation du patrimoine que constitue les chemins ruraux.

La démarche d'inscription s'apparente à une forme de labellisation et permet d'accompagner en tant que de besoin les espaces de pratique dans une démarche de progrès sur 3 volets :

- qualification des infrastructures et services sur site
- pérennisation de la pratique et des parcours (maitrise foncière, entretien des équipements, cohabitation avec les autres activités et usages de l'espace...)
- mise en tourisme de l'offre (visibilité, communication, commercialisation ...)

Le plan est également une protection juridique des itinéraires empruntant des chemins ruraux par imposition du maintien ou du rétablissement de leur continuité.

M. le Maire rappelle que la commune de Saint François Longchamp souhaite réaliser l'aménagement d'itinéraires relatifs à la randonnée non motorisée et aux activités de pleine nature. Considérant l'intérêt de pérenniser la continuité d'un itinéraire en autorisant le balisage, la pose de mobilier signalétique, et le passage sur le chemin considéré, des conventions d'autorisation de passage seront établies entre les propriétaires, la commune et le Département de la Savoie.

Ces itinéraires ont vocation à être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et/ou au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) qui relèvent tous deux de la compétence du Département.

Les voies communales ne correspondant pas entièrement au tracé souhaité pour ces itinéraires, il est nécessaire de pouvoir emprunter certaines voies, chemins ou sentiers appartenant à des propriétaires privés.

Des conventions d'autorisations de passage seront donc établies pour permettre le passage du public randonneur (pédestre, VTT, raquetistes), à l'exclusion de toute randonnée motorisée, sur les chemins traversant des parcelles privées.

Après avoir entendu les exposés des conseillers et du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et/ou au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) des itinéraires concernés par les conventions d'autorisation de passage (itinéraires précisés en annexe de chaque convention),
- AUTORISE M. le Maire à signer toute convention d'autorisation de passage, d'aménagement et d'entretien d'un itinéraire de randonnée estivale et/ou hivernale (non motorisée) sur une propriété privée,
- S'ENGAGE à contacter les propriétaires concernés par les conventions d'autorisation de passage.

TOUR DE FRANCE : POINT DE SITUATION ET DEMANDES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

M. le Maire donne la parole à M. DE BONI élu référent pour le Tour de France. Ce dernier présente la campagne de communication démarrant en juin 2025 en précisant que le budget communication est de

50 000 euros sur cette manifestation en donnant comme exemple le coût de passage sur la radio locale : 5 000 euros.

M. DE BEL AIR se pose la question pourquoi l'office du tourisme gère la communication et non M. PITTON. M. le Maire explique que la communication se fait entre ASO, l'office de tourisme et la Commune. Le mot d'ordre a bien été donné de parler de Saint François Longchamp – col de la Madeleine. Toutefois, il n'est pas possible de contrôler les écrits des journalistes. M. CHAUVET précise que le Tour de France ne va pas rapporter grand-chose, c'est l'étape du tour qui va amener du monde. M. le Maire explique que le Tour apporte plus de la notoriété.

M. PERRET trouve malheureux qu'il n'y a aucune banderole dans la vallée. M. DE BONI précise que l'affichage débute pour monter en puissance avant le début de la saison.

M. COURT s'inquiète quant aux bénévoles et aux retours des associations contactées seulement par un courrier qui pour certaines n'est pas arrivé. Il suggère d'organiser très rapidement une réunion à destination des bénévoles. Rendez-vous est pris pour le 06 juin à 18h30.

Monsieur le Maire présente les demandes de commerçants pour l'occupation du domaine public lors de cet événement. Le Conseil autorise à l'unanimité ces occupations à titre gratuit.

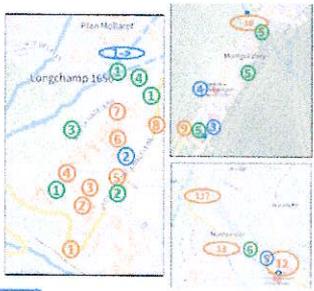
POINTS D'INFORMATION :

Retour sur le Projet station : atelier de concertation

M. le DGS présente un devis pour mettre en place un atelier de concertation dans une des communes déléguées. Il précise qu'il s'agit d'une fourchette haute et qu'il est nécessaire d'affiner la demande pour avoir un devis juste. Mme RAVOIRE trouve que la présentation et le rendu de la dernière réunion n'étaient pas assez concret.

Vers un scénario de développement

Actions prioritaires



3 orientations

- Développer et diversifier les activités économiques pour que le territoire vive à l'année
- Mobiliser un écosystème d'acteurs variés et localisés dans un territoire plus vaste que la station
- Porter les transitions énergétiques, écologiques et (re)créer des liens sociaux à travers l'innovation et l'expérience

Espaces publics et aménagements ① Programmation ① Mobilités ①			
	Actions prioritaires pour le projet de développement	Pourquoi ?	Actions à engager à court terme
0	Une étude habitats/logements	Structurant - dans l'écosystème de la dynamique de développement et de transition	Préciser l'ambition et rédiger un CCTP pour lancer une étude
0	Une étude mobilités	Une analyse globale pour décliner de manière cohérente l'ensemble des thématiques (stationnements, cheminements, signalétique, etc.)	Préciser les ambitions et rédiger un CCTP pour lancer une étude
1	Entrée de ville qualitative et identitaire	Impulser et montrer du changement	Prestation externe (englober entrees des villages)
2	Traitement piéton de la façade commerciale place de La Madeleine	Impulser et montrer du changement	Engager les services techniques, impliquer les commerçants
9	Valeur sur l'entrée du village telle une destination, l'expérience ou l'art de vivre ...	Impulser et montrer du changement	Prestation externe, travailler le "récit" du village
1	Développement d'une nouvelle offre de logements en évitant le "glissement" d'activités devant être en "cœur de station" (cowork, artisans, etc.)	Dans la révision du PLU	A intégrer dans le règlement du PLU et/ou CAP. Identifier les linéaires "commerces"
2	Programmer les mutations dans ce bâtiment et lui donner une identité centrale (lieu talem, innovations, patrimoine, etc.)	Anticiper et programmer pour le long terme, une stratégie immobilière et bâtiminaire	Préciser la politique de développement économique, préciser les activités attendues
3	Mutation des gites vers des logements pour des familles à l'année	Nouvelle population, nouveaux besoins	Engagement d'une mission d'AMO
4	Création d'un tiers-lieu (espaces publics vites et services) vivant à l'année	Equilibre des fonctions dans la station de montagne et participation	Engagement d'une action d'animation auprès des acteurs et partenaires
5	Création d'un tiers-lieu (espaces publics vites et services) vivant à l'année	Equilibre des fonctions dans la station de montagne et participation	Engagement d'une action d'animation auprès des acteurs et partenaires
2	Sécuriser les piétons et l'espace public toute l'année (zone de concertes sur la RB, protéger des cyclistes)	Tester sur une saison, un mois ...	Engager les discussions avec le Département
3	Sécuriser, signaler les cheminements piétons sur tout le périmètre du cœur de la station 1650	Tester des aménagements éphémères avant la fin de l'étude des mobilités	Engager les services techniques et informer les résidents

M. le DGS précise qu'il a demandé à la prestataire de présenter des actions à courts, moyens et longs termes.

Le Conseil demande au DGS de renégocier le devis présenté avec un atelier sur Montaimont et un autre sur Montgallafrey.

*Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de Saint François Longchamp
27 mai 2025*

Retour sur le fonctionnement de la bibliothèque de Saint-François-Longchamp sur l'été :

L'antenne fonctionne mal du fait du manque de bénévoles et de son implantation à 1450 au contraire de celles de Montaimont et Montgellafrey. Mme DULAC précise que les bénévoles font remonter le fait de ne pas voir les élus. Une réunion de la commission vie locale est programmée le 17 juin à 18h00. Les bénévoles seront invités.

Mme RAVOIRE souhaite aborder un autre point. Elle demande les moyens mis en place par la Commune pour l'entretien des sentiers de randonnées et les pistes VTT. Il y a un problème sur la black-horse pour laquelle la Commune a payé 42 000 euros, alors que ce sentier n'est plus praticable. M. le Maire autorise un membre du public à prendre la parole. M. JALLAT fait le point sur la mise en forme des pistes VTT en soulignant l'implication des bénévoles dans ces travaux. M. DE BONI précise que la création d'une association est à l'étude pour la gestion de ces sentiers et pistes. M. le DGS poursuit en donnant l'information qu'un agent technique sera détaché spécialement pour leur entretien durant la saison estivale.

Nouvelles dates :

Commission urbanisme le 17 juin à 10h30

Commission agricole le 17 juin à 14h00

Commission finances le 17 juin à 15h00

Prochain Conseil Municipal le 23 juin à 16h00.

Fin du Conseil à 22h30

Le Maire
Patrick Provost



Le secrétaire
Julien Court

